

Fiche Action D4 : Mettre en place un accompagnement spécialisé en amont de et en appui à l'orientation MDPH.

Constats :

Les constats issus du diagnostic sont les suivants :

- Manque d'accompagnement avant et après orientation MDPH
- Des droits non mis en place en raison du délai important d'attente
- La complexité des démarches administratives

Description de l'action

La MDPH est centrale dans la mise en œuvre des droits pour les personnes en situation de handicap. Pour optimiser l'opérationnalité, diverses conditions doivent être réunies : elle doit être saisie, les dossiers constitués doivent permettre l'identification des besoins de compensation, les orientations proposées doivent être activées, les modalités de compensation doivent être appréhendées par les personnes et mobilisables dans une temporalité adaptée. Pour les personnes en situation de handicap d'origine psychique, les dénis, l'apraxie, les troubles des volitions ou de l'altérité peuvent constituer des obstacles dans la démarche même auprès de la MDPH.

La démarche d'amélioration proposée repose donc à fois sur des dimensions techniques (outils et communication), de formations, d'organisation, mais aussi d'accompagnements spécifiques pour les publics « non-requérants »

Axe D : Anticiper, assouplir l'offre

Rappel des objectifs opérationnels

- Accompagner le temps de la non-réponse
- Améliorer l'accompagnement avant, après notification MDPH, et jusqu'à l'accès à un dispositif

Pilote(s) :

- MDPH : Mme AULNETTE
- GCSMS Cap Santé Mentale :
APASE : Mme LE BARBIER
ADAPEI : Mme LE DREN

Contributeurs :

- Education nationale (professeur, AVS) / direction diocésaine
- Représentants médico-sociaux
- Représentants sanitaires
- UNAFAM
- DITEP
- DIME
- RAPT
- CLIC

Articulation politiques publiques et démarches territoriales

- Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022
- Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Pacte de coordination des acteurs de l'insertion d'Ille et Vilaine, 2018-2022
- Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)

Déclinaison	Modalité de réalisation des phasages	Référents de phasage	Calendrier	Moyens nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances sur les diverses formes de compensation et droits 	<ol style="list-style-type: none"> Développer des temps de présentation des dispositifs pour les personnes concernées, type « lundis de la MDPH », visites sur site, pour permettre en amont et/ou en aval d'une orientation de construire une projection sur les possibles et de recevoir de l'information sur l'offre de compensation Développer des outils de communication à destination : des professionnels non-spécialistes du handicap et des personnes elles-mêmes. 	MDPH/ CD35 / GCSMS CAP santé mentale	<ol style="list-style-type: none"> Mise en place 2020 Puis en continue 2020 	Outils de communication En FALC pour certaines personnes
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer certains outils de la MDPH 	<ol style="list-style-type: none"> Le « triptyque » : travailler la rédaction de certaines formulations pour lever l'ambiguïté quant à son utilisation partielle ou facultative. Les notifications : faciliter leur appropriation et mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> Indiquer les coordonnées du CLIC de référence pour aide éventuelle à la compréhension ou la mise en œuvre des préconisations. Pour les personnes ayant été aidées pour l'instruction de leur dossier : introduire une rubrique, autorisant l'adressage d'une copie de la notification à ce tiers en accord avec celui-ci. 	MDPH / CD35	2020	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'usage des outils MDPH 	<ol style="list-style-type: none"> Mise en place de formation croisée à destination des instructeurs de dossiers pour une meilleure compréhension du processus d'instruction et un échange sur les pratiques professionnelles quant à l'approche et aux postures. Action auprès du corps médical pour une meilleure compréhension des logiques du dossier médical 	MDPH / CD35 /GCSMS Cap santé mentale Contributeur : PTA	Conception : 2020	Ingénierie de formation Temps de professionnel
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les pertes de chance liées aux délais 	<ol style="list-style-type: none"> Organiser une actualisation coordonnée des listes d'attentes Développer des pratiques de file active 	GCSMS Cap santé mentale	En continu	Allouer des moyens à la hauteur des besoins
<ul style="list-style-type: none"> Développer une réponse proactive vers les publics « non requérant » 	Conduire une expérimentation avec des professionnels dédiés afin d'organiser un accompagnement proactif vers des personnes « invisibles » qui ne saisissent pas les outils de compensation	GCSMS Cap santé mentale / MDPH / CD35	Conception 2020 Mise en œuvre suivant financement et cadrage	Soutien à l'expérimentation Temps de professionnels
<ul style="list-style-type: none"> Mieux utiliser l'aide humaine via le financement de la PCH 	Pour les personnes en situation de handicap psychique, mobiliser de l'aide humaine pour aider à la gestion de la quotidienneté. Et structurer un appui aux aides à domicile par des acteurs spécialisés (SAVS, CMP etc.) dans la mise en place et le suivi des interventions Renforcer par la formation les savoirs de bases en santé mentale nécessaires pour les intervenants (auxiliaires de vie, aides à domicile etc.) et leur encadrement.	MDPH / CD35 / GCSMS Cap santé mentale	Pilotage MDPH et implication de la psychiatrie et des ESMS	Coordination et moyens pour la fonction d'appui

Modalité de l'évaluation

Action	Résultat attendu	Modalité d'évaluation
Mettre en place un accompagnement spécialisé en amont de et en appui à l'orientation MDPH	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des temporalités (traitement et mise en œuvre) Meilleure appropriation des orientations par les personnes Soutien en amont et en aval des acteurs de droit commun à leur mobilisation auprès de ce public 	<ul style="list-style-type: none"> Indices de satisfaction Indicateur quantitatif Nombre d'actions de communication Modifications des documents : triptyque / dossier de demande / courrier d'accompagnement des notifications Nombre de formation

Points de vigilance